

CONVOCAATION

L'an deux mil treize et le 23 mai, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour jeudi 30 mai 2013 à 20h30, salle de la mairie.

Le Maire,

Séance du 30 mai 2013

L'an **deux mille treize**, le **trente mai** à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de ST SILVAIN BELLEGARDE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Serge DUMONTANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. Serge DUMONTANT, Melle Stéphanie PINGUET, M. Daniel PODETTI, M. Jean-Bernard HERITEAU, M. Olivier BERTRAND, M. Alain BUJADOUX.

Absents/Excusés: M. Roland GALLAND, M. Pascal REDON, Mme Evelyne GRAVEY a donné pouvoir à Stéphanie PINGUET, M. Vincent LAVERGNE, M. Jacques GALLAND

Melle Stéphanie PINGUET est désignée secrétaire de séance.

Approbation des CR du 08 avril 2013 :

Pas de remarque.

Pour	Contre	Abstention
5	0	2
		O. BERTRAND A.BUJADOUX

Objet : Amendes de police

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé à la réunion à CHAMPAGNAT, concernant la répartition des amendes de police et du FDAEC pour l'année 2013.

Le montant alloué à la commune de Saint Silvain Bellegarde, au titre des amendes de police, est de 396 €. Il propose de présenter un devis de panneaux de signalisation d'un montant de 616.23 € HT demandé à la société SES.

O.BERTRAND demande si les amendes de police ne pourraient pas servir à effectuer des travaux sur la route de Chez Bardy où la vache de Monsieur BELLAT s'est cassée un membre. Le Maire lui répond que l'affaire est gérée par les assurances et que l'importance du chantier n'est pas suffisante.

Après discussion, les amendes de police sont affectées au devis sur les panneaux de signalisation.

- Montant HT du devis : 616.23 €
- Montant des amendes de police : 396.00 €
- Reste à la charge de la commune : 220.23 €

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Objet : Fond Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes 2013

Le montant alloué à la commune de Saint Silvain Bellegarde, au titre du FDAEC 2013, est de 3 278 €. Ce montant doit représenter 20 à 40 % du devis proposé et doit permettre certains travaux : aménagement bourg, voirie.

Le Maire propose de présenter le devis du SIVOM sur l'aménagement de l'entrée du bourg sur la VC n°1 pour un montant de 12 046 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'affecter le FDAEC au devis sur l'aménagement de l'entrée du bourg.

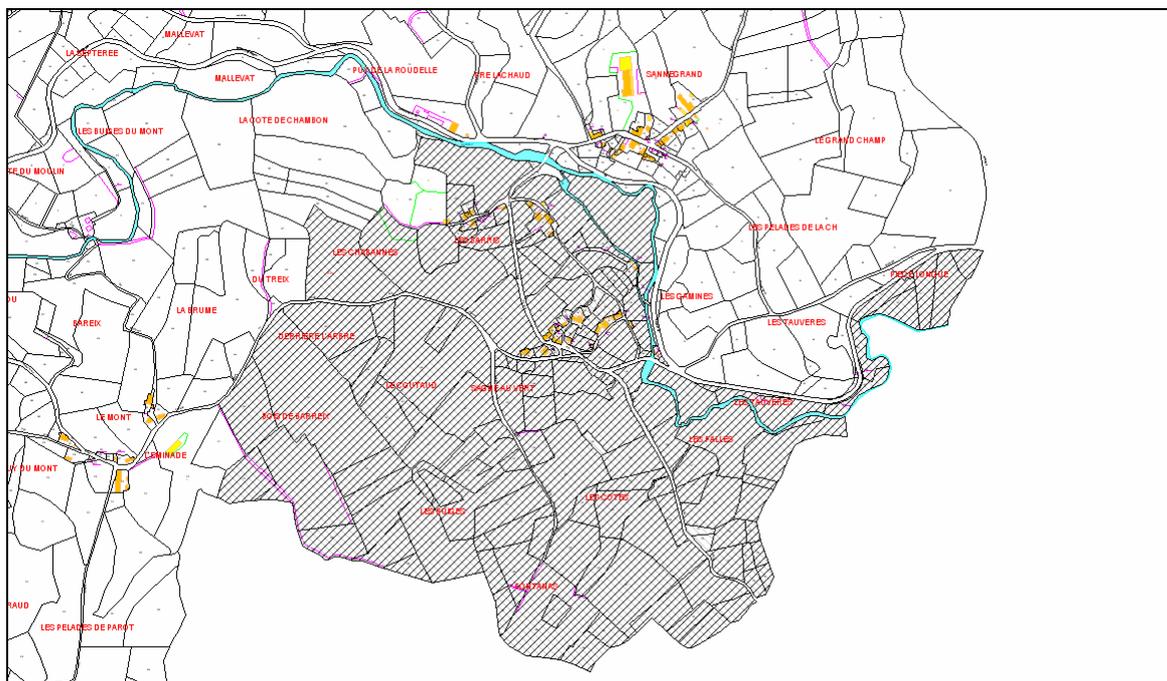
- Montant HT du devis : 12 046.90 €
- Montant du FDAEC : 3 278.00 €
- Reste à la charge de la commune : 8 768.90 €

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Objet : Section électorale des Barris

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. et Mme SCHMIDT des Barris, qui souhaitent acquérir des biens de section. Pour ce faire, les sectionnaires doivent être consultés par un vote. Le maire propose de délimiter le périmètre de la section électorale des Barris et d'établir la liste électorale à partir de ce dernier.

Le périmètre est délimité comme suit :

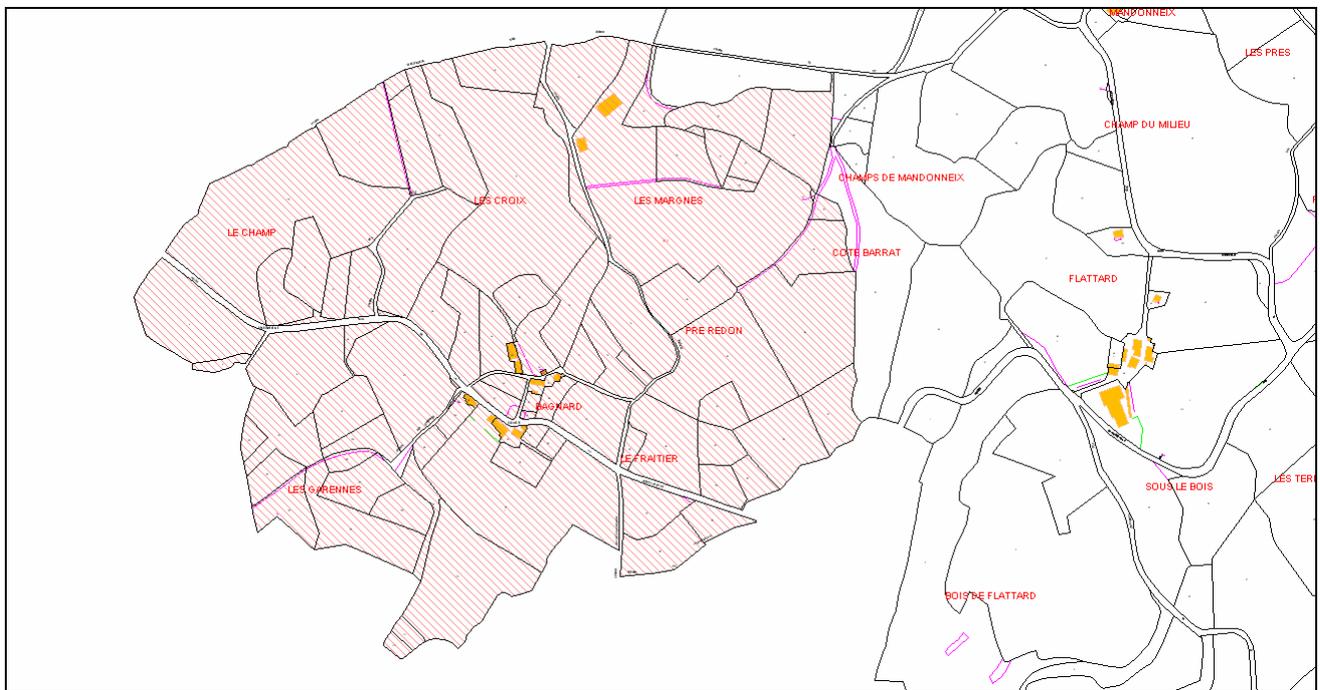


La liste électorale sera établie à partir des propriétaires et locataires électeurs sur la Commune.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Objet : Section électorale de BAGNARD

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. PALMY de Bagnard, qui souhaite acquérir un bien de section. Pour ce faire, les sectionnaires doivent être consultés par un vote. Le maire propose de délimiter le périmètre de la section électorale de Bagnard et d'établir la liste électorale à partir de ce dernier.



La liste électorale sera établie à partir des propriétaires et locataires électeurs sur la Commune.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Objet : Chemins - mise à jour du PDIPR

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général concernant la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires et de la Randonnée.

Il propose d'inscrire les 3 boucles randonnées créées par la commission « Environnement » et de supprimer le chemin de Chez Bourny qui n'a jamais été entretenu depuis son inscription en 1996.

Pour	Contre	Abstention
6	0	1
		O.BERTRAND

Questions diverses

- Courrier de Mme VILLETELLE des Barris :

Le Maire donne lecture du courrier de Mme VILLETELLE Françoise, des Barris, qui se plaint que le chemin qui permet d'accéder à sa propriété, suite aux intempéries, s'est transformé en bourbier. Elle demande son goudronnage.

Le besoin n'est pas urgent tant que Mme VILLETELLE n'est pas ici à temps plein, cependant nous pouvons demander des devis pour purge et empierrement de cet accès. L'étude peut également être étendue à Mme VANETIE, résidente à temps plein.

- Plan d'Aménagement du Bourg :

Monsieur le Maire rappelle le but d'un PAB, à savoir la création d'un plan d'aménagement pour tenir compte de toutes les contraintes liées aux diverses réglementations.

Il a rencontré M. TAILLANDIER et Melle PINGUET, du Pays Combrailles en Marche qui sont venus présenter les possibilités d'aide à l'étude du PAB. Le Pays pourrait établir le cahier des charges en vu de consulter les architectes paysagistes. Le Conseil Général subventionne l'étude à hauteur de 50%. Le Conseil Municipal a budgétisé 5 000 € pour ces travaux. Ce montant semble juste. Il est possible d'inclure cette somme comme enveloppe globale dans le cahier des charges.

Les délais sont courts puisque le projet, pour pouvoir bénéficier des aides, doit être terminé au mois de juin.

Les commissions travaux et environnement seront conviées début juin pour discuter de ce projet.

- **Travaux mairie**

Le maire rappelle qu'il avait été décidé de repeindre les menuiseries de la mairie. Ensuite il a été décidé de repeindre les persiennes. Dernièrement, le peintre a soulevé le fait qu'il serait judicieux de nettoyer l'enduit, voire de le repeindre.

Le maire demande au Conseil Municipal ce qu'il en pense :

- soit la commune refait entièrement la façade visible (partie centrale car parties latérales incombent à la Communauté de Communes) pour un montant d'environ 9 000 € (sans)
- soit la commune ne fait refaire que les menuiseries et persiennes

Une discussion s'engage.

Le choix des couleurs se fera en présence de Philippe ANDRIEUX le 13 juin à 16h.

- **Fauchage des accotements**

A.BUJADOUX demande où en sont les travaux de fauchage des fossés. Le Maire répond qu'ils sont confiés au SIVOM comme chaque année. Le secrétariat appellera le SIVOM pour signaler qu'il est possible d'intervenir.

- **Concours de labour**

M. le Maire donne lecture du courrier des jeunes agriculteurs demandant une participation de la Commune pour leur concours de labour qui se déroulera le 18 août au COMPAS.

Le Conseil Municipal accepte de participer. Une coupe sera transmise par la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45
Le Secrétaire, Le Maire,